



Paris, le 29 août 2010

## **FAUT-IL SE RENDRE A L'AUDIENCE SOLENNELLE DE RENTREE DES TRIBUNAUX DE GRANDE INSTANCE ET COURS D'APPEL ?**

Les Tribunaux de Grande Instance et les Cours d'Appel vont tenir à partir de cette semaine leur audience solennelle de rentrée. La plupart des commissaires de police sera conviée à assister à cet « événement » qui ne manquera pas, comme de coutume, d'être marqué par une séance d'auto-congratulation sur l'action de la Justice, au plan local comme au plan national.

Les échecs récurrents de cette institution, en matière d'effectivité, de rapidité et d'exemplarité des sanctions n'y seront bien évidemment jamais évoqués. Au contraire, il y a fort à parier que, dans un souci largement corporatiste, certains magistrats profitent de l'opportunité de discours publics pour stigmatiser notre action, afin d'espérer ainsi toucher les responsables de l'Exécutif avec lesquels ils s'estiment manifestement en conflit.

Le Syndicat Indépendant des Commissaires de Police ne peut cautionner cette mascarade, et appelle donc en conséquence nos collègues à ne pas se rendre à ce type d'événement afin de manifester, nous aussi solennellement, notre plus grande désapprobation face à l'attitude de la Justice vis à vis des forces de sécurité intérieure en particulier, mais aussi et surtout vis-à-vis de la population en général.

Nous ne pouvons, en effet, cautionner par notre simple présence l'attitude particulièrement désinvolte de magistrats qui, chaque jour, paralysent par leur inaction la chaîne pénale dans son ensemble. Ils contribuent ainsi, par des décisions qui ne sont pas le plus souvent à la hauteur des enjeux de sécurité, à nourrir le sentiment d'impunité d'une poignée de voyous qui empoisonnent au quotidien la vie des populations des quartiers dits sensibles et paralysent, dans les faits, l'action des forces de police et de gendarmerie.

Par cet appel, nous entendons également faire bloc avec nos collègues et collaborateurs de tous grades qui, victimes au quotidien d'outrages ou de violences au cours de l'accomplissement de leur mission, ne peuvent que constater amèrement que la Justice met en doute leur parole, minore leur préjudice et absout trop souvent les auteurs de ces faits.

L'affaire emblématique des fonctionnaires de police agressés à « coups de marteau » dans la Cité des Tarterêts à Corbeil (91) illustre hélas parfaitement le décalage intolérable entre les sanctions encourues et celles réellement prononcées.



Certains argueront peut être que notre présence est quasi-obligatoire puisque nous représentons l'institution policière au cours de ce type d'événement et que la politique de la chaise vide n'est jamais la bonne... Pourtant, depuis des années les malentendus s'accumulent alors même que régulièrement nous tentons d'alerter nos interlocuteurs magistrats des problématiques de sécurité auxquelles nous sommes quotidiennement confrontés.

Par ailleurs, la Justice elle-même n'utilise-t-elle pas la politique de la chaise vide afin d'éviter de devoir expliquer ses décisions auprès des élus, partenaires et citoyens dans les réunions de quartier ?

Par cet appel, le SICP tient donc à alerter également nos plus hautes autorités afin qu'une réflexion sur le fonctionnement actuel de la chaîne pénale soit d'urgence engagée au bénéfice de tous.

Trop souvent la lutte contre l'insécurité se limite à l'action de nos services et de ceux de la gendarmerie. La Justice se contente, selon ses propres termes, de « dire le droit », oubliant au passage qu'il n'est qu'un outil destiné à régler des problèmes concrets de société.

Il n'est plus possible aujourd'hui de continuer à accepter que la responsabilité du niveau de délinquance repose exclusivement sur les épaules des forces de sécurité intérieure, alors que nous ne composons que le premier maillon de la chaîne de sécurité.

Il n'est plus possible de continuer à accepter de rendre des comptes sur le niveau de délinquance dans sa globalité sans y inclure la responsabilité fondamentale des conséquences des décisions prises par les magistrats.

Notre action ne sera efficace que si elle est puissamment relayée par la Justice. Des sanctions rapides mais surtout lisibles tant pour les délinquants que pour les victimes sont indispensables pour crédibiliser l'ensemble de la chaîne pénale.

Nous assistons pourtant bien souvent à l'inverse : certains magistrats n'ayant de cesse de remettre en cause « l'ouvrage que sans cesse nous remettons sur le métier ».... Cette situation doit être dorénavant dénoncée avec vigueur.

**Le Bureau National**